

Les céréaliers d'Orama demandent un plan de compétitivité

© 05/12/2013 |  Frédéric Hénin •  Terre-net Média

Selon Orama, les céréaliers vont subir une baisse des aides à partir de 2015, qui sera source de distorsions par rapport à leurs voisins européens. Le plan de compétitivité souhaité permettra de relancer la production et de contrer les désengagements de Bruxelles et surtout du gouvernement français vis à vis des céréaliers.



Au sommet du végétal en janvier 2013, les trois présidents de la l'Agpb (Philippe Pinta), de l'Agpm (Christophe Terrain) et de la Fop (Gérard Tubéry).
(©Terre-net Média)

Les revenus des céréaliers de 2012 resteront exceptionnels à plusieurs titres. Tout d'abord parce qu'ils reposaient sur des prix qui avaient alors atteint des sommets et ensuite parce que la réforme de la Pac se traduira mécaniquement, selon Orama (1), par un manque à gagner de 11 à 15.000 euros en moyenne par exploitation Scop à l'horizon de 2019, au terme du redéploiement des soutiens du premier pilier. Et ce indépendamment de la volatilité des prix responsable de fortes variations des revenus.

Or, avant même l'entrée en vigueur des mesures de convergence de la réforme de la Pac, Orama s'attend à ce que la baisse conjuguée des prix et des rendements conduise d'ores et déjà à une diminution de 30 % à 80 % des revenus des céréaliers et même de 100 % pour les maïsiculteurs. Autrement dit, les soutiens publics rabotés de plus de 15.000 euros par exploitation d'ici 2019 ne rempliront plus leur rôle d'amortisseur lors des mauvaises années.

François Hollande aux trente ans de Sofiproteol

Invité à clore l'anniversaire des trente ans de Sofiprotéol au musée Canavalet à Paris, le président de la République, François Hollande a réaffirmé sa position dans le débat sur les biocarburants.

« Je veux rappeler mon choix qui est de maintenir au niveau actuel la production de biocarburants de première génération pour préserver l'outil industriel existant, les emplois qui y sont attachés et surtout la capacité d'innovation et de recherche. Et c'est la raison pour laquelle la France soutient un taux d'incorporation de biocarburants de première génération stabilisé à 7 % et encourage le développement des autres biocarburants ou issus de résidus au-delà même de ce seuil. »

Cette annonce a rassuré l'ensemble des producteurs de colza de la Fop (Orama) car remettre en cause ce taux d'incorporation déséquilibrerait une filière et détruirait des centaines d'emplois.

Mais surtout, **les céréaliers d'Orama** vont subir à partir de 2015, une baisse des aides qui sera source, selon eux, de distorsions par rapport à leurs voisins européens. La faiblesse des soutiens versés constituera alors un handicap majeur pour la compétitivité. « Et c'est ça le plus grave », assure Philippe Pinta, président d'Orama. Selon lui, les Allemands, les Roumains et les Bulgares toucheront d'ici 2019 au moins 10 € par tonne d'aide supplémentaire par rapport à leurs collègues français. Ce qui leur laissera une marge de négociation supplémentaire pour leurs contrats.

« En fait, la France est le seul pays de l'Union européenne à entamer un redéploiement aussi important de ses aides en utilisant pour y parvenir, au nom de la subsidiarité, tous les outils mis à la disposition des Etats membres lors des négociations sur la Pac ». Avec le risque au final de ne plus rendre la politique agricole européenne des Vingt-huit commune.

Prenant acte des choix opérés par le gouvernement français, Orama tente de rendre la mise en œuvre de la Pac plus acceptable auprès des céréaliers en demandant **un plan de compétitivité** « pour produire plus et mieux ». Il est « indispensable pour éviter un agrandissement sans précédent des exploitations et la disparition de nombreux emplois qui s'ensuivrait », défend l'organisation professionnelle. Il repose sur la libération des facteurs de production et non pas sur des mesures financières. Ce plan de compétitivité réclamé par Orama vise aussi à :

- « la mobilisation des compétences et des savoirs face aux enjeux environnementaux, en substitution de normes et contraintes imposées sans distinction ;
- la promotion d'outils plus performants pour gérer les aléas climatiques et économiques ;
- une facilité accrue d'adaptation des structures et modes d'organisation des exploitations avec le développement de l'assolement en commun ;
- une dynamisation de la logistique de stockage et d'acheminement des récoltes ;
- la transformation énergétique (méthanisation) par les exploitations de leur biomasse inexploitée et de leur potentiel de biomasse supplémentaire. »

Plan protéagineux : il faut du 50-50

Les céréaliers d'Orama et la Fnsea sont déterminés pour que le plan protéagineux soit équilibré. L'autonomie fourragère de la Ferme France et des troupeaux des éleveurs suppose l'attribution aux producteurs de céréales de la moitié de l'enveloppe des aides du premier pilier allouée (2 % du total). Ils se réjouissent du reste que la culture de soja soit justement éligible au recouplage des aides.

Par ailleurs, Orama traduit l'accord interprofessionnel d'Intercéréales (2) du 3 décembre dernier en fixant à 11,5 % le taux de protéines de référence des blés produits, taux par rapport auquel seront établies les grilles de prix des prochains contrats de vente.

Selon un communiqué d'Intercéréales, « cet accord prévoit l'obligation pour les opérateurs (producteurs, collecteurs, exportateurs, industriels) d'ajouter le taux de protéines dans les caractéristiques des lots objets de transaction ».

« Entre producteurs et collecteurs, il s'agit de définir un taux souhaité par ces derniers, faisant l'objet d'un barème applicable au moment de la livraison par les producteurs. Cet accord doit entrer en vigueur à partir du 1er juillet 2014 pour les industriels et les exportateurs et en vue de la récolte 2015 pour les producteurs ».

Intercéréales a transmis cet accord aux Pouvoirs publics pour en demander l'extension afin de rendre cette disposition réglementairement obligatoire.

(1) Orama regroupe l'Association générale des producteurs de blé (Agpb), l'Association générale des producteurs de maïs (Agpm) et la Fédération des producteurs d'oléo-protéagineux (Fop). (2) Intercéréales est l'organisation interprofessionnelle de la filière céréalière. Elle réunit : - les représentants des producteurs de céréales (Association Générale des Producteurs de Blé, Association Générale des Producteurs de Maïs), - les représentants du commerce des grains (Coop de France-métiers du grain, Fédération du Négoce Agricole, Syndicat National de Commerce Extérieur de Céréales (Synacomex), Syndicat français de la Meunerie d'Exportation), - les représentants des industries de première transformation (Association Nationale de la Meunerie Française, Comité Français de la Semoulerie Industrielle, Coop de France-nutrition animale, Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale, Malteurs de France, Union des Syndicats des Industries des Produits Amylacés et de leurs dérivés, Union de la Semoulerie de Maïs).